

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Philippe Aeschlimann	2 147	1 074
Daniel Bonneau	2 147	1 074
Patrick Bonvouloir	1 684	842
Clément Brisson	330	165
André Côté	2 147	1 074
Gaétan Coutu	2 477	1 239
Jean-Philippe Cuénoud	330	165
Luc Daigneault	330	165
Mario Daigneault	330	165
Carole Laroche	2 147	1 074
Mario van Rossum	10 880	5 440
Diane Thériault	2 147	1 074
Claude Vasseur	330	165

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).